

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 879

présenté par
M. Guerini, rapporteur

ARTICLE 14

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« contribuable »

le mot :

« redevable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.